

## **NOTE technique aux associations sportives Aide à la pratique sportive en milieu scolaire**

**Territoire d'intervention : Poitou-Charentes**

**Date de fin de validité du dispositif : non définie**

### **I - DESTINATION DE L'AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES**

**Objectifs :**

La Région souhaite encourager la pratique sportive des jeunes lycéens et apprentis et permettre aux associations de mener au mieux leur mission d'accompagnement de la pratique du sport scolaire.

**Bénéficiaires :**

L'aide doit être utilisée :

- **en priorité** pour réduire la part des sommes à verser par les adhérents, notamment sur le prix de leurs licences ;
- ou pour couvrir les frais d'actions menées par les associations permettant de créer du lien et d'aider à son développement (journées de présentation des actions, tournois...).

Les dépenses non éligibles sont :

- les frais de transport pris en charge par ailleurs (actions UNSS, championnats nationaux) ;
- les équipements et matériels divers.

### **II - MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE**

**1 - Par la Région :** Les subventions sont calculées sur la base de 4 € par licencié UNSS au vu des effectifs enregistrés pendant l'année scolaire précédant l'année d'attribution de la subvention.

La Région verse la subvention à l'association sportive de l'établissement, dès réception des documents demandés dans le point 2 ci-après.

La subvention octroyée est forfaitaire.

**2 - Par les établissements :** Ils ne pourront obtenir le versement des subventions qu'après avoir fourni à la Région, les documents ci-après :

- statuts de l'association sportive du lycée ;
- numéro de siret ou de déclaration à la préfecture de l'association ;
- RIB de l'association.

En fin d'année scolaire, l'état récapitulatif (fiche bilan jointe à la notification) est à envoyer à la Région avant le 1er septembre 2015.

### **III - COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF**

Tous les documents de promotion et d'information relatifs aux opérations ayant bénéficié d'une aide régionale devront comporter le logo de la Région, téléchargeable à l'adresse internet suivante : <http://www.laregion-alpc.fr> précédé, selon le format du support, de la mention « Avec le concours financier de la Région ».

REGION AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU-CHARENTES  
Site de Poitiers  
Aide aux associations sportives en milieu scolaire  
15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 POITIERS Cedex  
[vielyceenne@laregion-alpc.fr](mailto:vielyceenne@laregion-alpc.fr)